



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse de la votation fédérale du 28 février 2016

Pascal Sciarini, Alexandra Feddersen et Simon Lanz

Résultat de la votation	Oui	Non
Initiative populaire "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"	1'609'244 49.2%	1'664'224 50.8%
Initiative populaire "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre)"	1'375'057 41.1%	1'966'989 58.9%
Initiative populaire "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"	1'288'311 40.1%	1'924'814 59.9%
Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)	1'883'846 57.0%	1'420'389 43.0%

Participation: 63.1%

gfs.bern
Menschen.Meinungen.Märkte.

Hirschengraben 5
3001 Berne

Tél. 031 311 08 06
Fax 031 311 08 19
e-mail: info@gfsbern.ch

Université de Genève
Département de science politique
et relations internationales
40 Boulevard du Pont-d'Arve
1211 Genève

Tél. 022 379 83 62
Fax 022 379 83 64
e-mail: secretariat-politic@unige.ch

VOX du 28 février 2016

Principaux résultats de l'analyse de la votation du 28 février 2016

Le 28 février 2016, trois initiatives populaires et une loi fédérale ont été soumises au vote du peuple suisse et des cantons: l'initiative "Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage", l'initiative "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)", l'initiative "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires", ainsi que la modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel routier du Gothard). Les trois initiatives ont été refusées, mais dans des proportions variables. L'initiative sur l'imposition des couples mariés a échoué de peu: elle a été acceptée par une forte majorité de cantons (16.5 contre 6.5) mais a été rejetée par une majorité de votants (50.8% de Non). L'initiative de mise en œuvre et l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires ont été plus nettement repoussées: la première par 58.9% des votants et 18.5 cantons et la seconde par 59.9% des votants et 21.5 cantons. Enfin, la construction d'un second tunnel routier au Gothard a été acceptée par une majorité confortable de votants (57%). Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont ainsi obtenu gain de cause sur tous les objets soumis au vote le 28 février.

Le taux de participation a atteint 63%, soit le taux le plus élevé depuis la votation sur l'Espace économique européen de 1992. A en juger par les réponses à la question concernant l'importance des objets soumis au vote, cette forte mobilisation est avant tout due à l'initiative de mise en œuvre et à la loi sur la construction d'un second tunnel au Gothard. Des quatre objets soumis au vote, l'initiative UDC a été perçue comme la plus importante par les personnes interrogées dans l'enquête VOX – presque aussi importante que l'initiative contre l'immigration de masse de février 2014; la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard a également été perçue comme très importante, "pour soi-même" et, plus encore, "pour le pays".

Comme de coutume, la participation au scrutin du 28 février a été fortement influencée par l'intérêt pour la politique. Le taux de participation augmente encore plus que d'habitude avec le niveau de formation: il est presque deux fois plus élevé parmi les personnes avec un niveau de formation supérieur, que parmi les personnes avec un niveau élémentaire (école obligatoire) ou ayant fréquenté un apprentissage. Les différences de participation en fonction de l'âge sont par contre plus faibles que d'ordinaire, en raison de la mobilisation inhabituelle des jeunes (50% de participation parmi les personnes de 18 à 29 ans). Parmi les sympathisants des partis, la participation a été particulièrement élevée parmi les électeurs de gauche (PS et Verts) et du PDC.

Pour trois des quatre objets soumis au vote (initiative sur l'imposition des couples mariés, initiative de mise en œuvre et second tunnel au Gothard), une forte majorité de votants indiquent que leur décision a été "plutôt facile à prendre". L'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a posé nettement plus de difficultés. Ceci se manifeste également au travers du moment auquel les votants disent avoir fait leur choix, qui est plus tardif pour ce dernier objet. Pour l'initiative de mise en œuvre et la loi sur le transit routier, le moment estimé du choix est relativement précoce.

Initiative populaire "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"

L'initiative populaire "Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage" a bénéficié d'un fort soutien parmi les sympathisants du PDC et de l'UDC, ainsi que parmi les personnes sans préférence partisane, alors que les sympathisants des autres partis l'ont rejetée. Le rejet a été particulièrement élevé parmi les votants de gauche. L'initiative a en outre été davantage soutenue par les défenseurs des valeurs traditionnelles. Le vote sur l'imposition des couples mariés a également été influencé par les caractéristiques sociodémographiques des votants. L'initiative a été davantage acceptée par les votants mariés et par les citoyens vivant dans des ménages à plus d'un revenu. Les personnes de confession catholique, ainsi que les votants ayant une pratique religieuse élevée, ont plus fortement soutenu le projet.

La volonté de supprimer les inégalités de traitement entre couples mariés et non mariés est le motif évoqué le plus fréquemment par les personnes qui ont soutenu l'initiative. Un second groupe de partisans de l'initiative met plus précisément en avant la nécessité d'abolir l'inégalité en matière fiscale. Les motivations spontanées de refus de l'initiative sont plus variées. Elles invoquent d'abord la définition trop étroite du mariage, ensuite la volonté de maintenir le régime fiscal actuel, ou encore le fait que l'inégalité soulevée par l'initiative n'en est pas une, puisque les couples mariés profitent d'autres avantages que les concubins n'ont pas.

Même si l'initiative sur l'imposition des couples mariés a été refusée, les trois principaux arguments mis en avant par le comité d'initiative sont soutenus par une majorité des votants. En particulier, l'argument selon lequel "il est injuste que les couples mariés soient pénalisés par rapport aux couples non mariés en matière d'impôts et d'assurances sociales", qui était au cœur de l'initiative, est fortement soutenu tant par les votants qui ont accepté l'initiative, que par ceux qui l'ont refusée. Ce résultat suggère qu'il existe un assez large consensus au sein de la population suisse pour remédier à cette inégalité.

Les arguments contre l'initiative sur l'imposition des couples mariés ont un peu moins convaincu. Le principal argument des opposants, selon lequel la définition étroite du mariage proposée par l'initiative discrimine les couples de même sexe, est celui qui a été le mieux reçu. Il est plébiscité par les personnes qui ont rejeté l'initiative et il est aussi soutenu par près de la moitié des personnes qui l'ont acceptée. Ce résultat, conjugué à celui relatif aux motifs de rejet, donne à penser que sans la controverse suscitée par la définition étroite du mariage, un certain nombre d'opposants auraient voté Oui à l'initiative PDC, qui aurait ainsi été acceptée.

Initiative populaire "Pour le renvoi effectif des criminels étrangers"

La décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre a été très fortement influencée par les facteurs politiques. Les sympathisants des partis ont fidèlement suivi le mot d'ordre de leur parti préféré, si bien que la votation a été l'occasion d'un conflit très marqué entre le centre-gauche et la droite conservatrice. Les sympathisants de l'UDC ont presque tous accepté l'initiative de mise en œuvre, tandis que les sympathisants du PS et des Verts l'ont presque tous rejetée. En novembre 2010, une proportion relativement élevée des sympathisants du PDC et, plus encore, du PLR, s'étaient laissés séduire par l'initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels. Ils se sont cette fois-ci rangés sans ambiguïté du côté des opposants. Il en va de même des votants sans préférence partisane, qui avaient

majoritairement soutenu l'initiative sur le renvoi en 2010 et qui ont nettement rejeté l'initiative de mise en œuvre.

La votation sur l'initiative de mise en œuvre a aussi été marquée par un conflit de valeurs sur la dimension "ouverture-traditions". Les personnes qui privilégient la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'extérieur, celles qui soutiennent la défense des traditions, et celles qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers, ont plébiscité l'initiative. A l'inverse, l'initiative a été massivement rejetée par les personnes qui souhaitent une Suisse davantage ouverte sur le monde, moderne, et où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses.

La décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre ne varie ni selon le sexe ni selon l'âge. Autrement dit, si les jeunes se sont fortement mobilisés le 28 février, ils n'ont pas contribué plus que les autres classes d'âge au rejet de l'initiative. En revanche, comme en novembre 2010, le comportement de vote sur l'initiative de mise en œuvre varie très fortement en fonction du niveau de formation: plus le niveau de formation augmente et plus le taux de soutien à l'initiative diminue; l'initiative de mise en œuvre a obtenu une majorité de soutien parmi les personnes disposant d'une formation élémentaire (école obligatoire) ou d'un certificat d'apprentissage, alors que seulement un quart des personnes ayant fréquenté une HES, une université ou une école polytechnique l'ont acceptée. Ce résultat, conjugué à la mobilisation particulièrement élevée des personnes les mieux formées mentionnée précédemment, a contribué au rejet plus net qu'attendu de l'initiative de mise en œuvre. Enfin, le soutien à l'initiative diffère aussi fortement en fonction du secteur d'emploi: l'initiative a été assez massivement rejetée par les personnes travaillant dans le secteur public, mais elle a obtenu presque 50% de soutien parmi les personnes travaillant dans le secteur privé.

Les personnes qui ont voté Oui à l'initiative de mise en œuvre l'ont prioritairement fait par volonté de renvoyer de manière conséquente les étrangers criminels. Une deuxième raison de soutien à l'initiative est le souci de maintenir "l'ordre et la sécurité" et le sentiment qu'"il y a trop d'étrangers criminels" en Suisse. Les motivations plus directement liées à la mise en œuvre de la première initiative sur le renvoi ("volonté de mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi", sentiment que "le parlement n'est pas allé assez loin" ou que "la volonté du peuple n'a pas été respectée") viennent en troisième position. Parmi les opposants à l'initiative de mise en œuvre, les deux principales raisons évoquées pour justifier le refus sont d'une part le caractère trop extrême et disproportionné de l'initiative, et d'autre part des motivations de nature juridique (sentiment que l'initiative "viole l'Etat de droit", "ne respecte pas la séparation des pouvoirs", "court-circuite le parlement et les juges" ou "contredit les conventions des droits de l'Homme"). En troisième lieu, les opposants font valoir que l'initiative menace aussi les étrangers bien intégrés et les secondos.

Aucun des trois arguments mis en avant durant la campagne par les partisans de l'initiative de mise en œuvre ne bénéficie d'un soutien majoritaire parmi les votants. L'argument selon lequel "la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi telle qu'elle a été décidée par le parlement ne respecte pas la volonté du peuple" est celui qui a le moins convaincu. Les deux autres arguments en faveur de l'initiative ("la volonté du peuple suisse est plus importante que le droit international", "seul le renvoi systématique des étrangers criminels augmentera la sécurité en Suisse") bénéficient d'un soutien un peu plus élevé, mais polarisent fortement les votants Oui et les votants Non, c'est-à-dire qu'ils sont fortement soutenus par les premiers, mais tout aussi fortement rejetés par les seconds.

A l'inverse, les trois arguments avancés par les opposants à l'initiative de mise en œuvre reçoivent un soutien largement majoritaire. Tant l'argument selon lequel "régler en détail le renvoi des étrangers criminels dans la Constitution court-circuite le parlement et réduit à néant la marge de manœuvre des juges", que l'argument selon lequel "l'acceptation de l'initiative de mise en œuvre rend encore plus difficile les négociations avec l'Union européenne" sont fortement soutenus par les personnes qui ont voté contre l'initiative et sont également soutenus par une majorité des personnes qui ont voté pour. Le troisième argument avancé durant la campagne par les opposants à l'initiative, selon lequel "le renvoi systématique des étrangers criminels contredit les conventions internationales des droits de l'Homme et menace aussi les étrangers bien intégrés" divise davantage votants Oui et votants Non.

Initiative populaire "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"

La décision de vote sur l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a été influencée par les facteurs politiques, mais peu par les facteurs sociodémographiques. L'initiative a été fortement soutenue par les votants se situant à gauche de l'échiquier politique, mais repoussée par la grande majorité des votants se considérant comme étant du centre ou de droite. De même, l'acceptation de l'initiative a été élevée parmi les sympathisants du PS et des Verts, mais très faible parmi les sympathisants des partis du centre droit et de droite; le rejet a été particulièrement marqué parmi les sympathisants du PLR.

L'initiative contre la spéculation a essentiellement été perçue comme un instrument de régulation des opérations financières spéculatives sur les denrées alimentaires. L'objectif de contribution à la lutte contre la faim dans le monde poursuivi par les initiants est passé largement inaperçu. Les arguments moraux, c'est-à-dire l'idée que soutenir l'initiative est une question de principe et de décence, sont la principale motivation avancée par les personnes qui ont accepté l'initiative pour justifier leur vote. Cette motivation s'inscrit dans la lignée du slogan de la Jeunesse Socialiste Suisse "On ne joue pas avec la nourriture". De manière plus secondaire, la volonté de réguler l'économie mondiale est également mentionnée. Parmi les personnes qui ont rejeté l'initiative, la faible utilité de l'initiative constitue la principale motivation du vote. S'ensuivent des considérations sur le caractère nuisible du projet pour l'économie.

Deux des trois arguments avancés par les initiants en faveur de leur projet recueillent un taux de soutien sensiblement supérieur à l'initiative elle-même. Ainsi, une majorité de votants est d'accord que la spéculation sur les denrées alimentaires "permet à quelques riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres" et qu'elle "pousse les prix des produits alimentaires vers le haut". Parmi les arguments des opposants à l'initiative, l'argument selon lequel une interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires en Suisse ne changera rien à la situation globale est soutenu par la majorité des répondants. Les arguments relatifs aux conséquences économiques de l'initiative ont davantage divisé les votants Oui et Non. Dans l'ensemble, nos résultats suggèrent qu'une frange de la population suisse admet que le marché des denrées alimentaires présente des dysfonctionnements, mais considère qu'une réglementation au niveau suisse est inutile voire non souhaitable, car nuisible pour l'économie.

Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine

La modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (construction d'un second tunnel au Gothard) a été fortement soutenue par les sympathisants du PDC, du PLR et de l'UDC, ainsi que par les votants sans affiliation partisane. En revanche, les sympathisants du PS et des Verts ont nettement rejeté la modification législative proposée. Ce conflit entre la gauche et la droite se retrouve dans le vote en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite: le soutien à la réfection du tunnel du Gothard augmente graduellement lorsque l'on se déplace de la gauche modérée à l'extrême droite.

Le taux d'acceptation de la loi est plus élevé parmi les votants les plus jeunes (de 18 à 29 ans) et les personnes âgées de 60 ans et plus, que parmi les classes d'âge intermédiaires; le Non est légèrement majoritaire parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans. Les femmes, les votants qui travaillent dans le secteur public et ceux détenteurs d'une maturité ou formation universitaire ont moins fortement soutenu la réfection du tunnel routier du Gothard. Enfin, le soutien augmente graduellement avec le nombre des voitures dans la famille.

Garantir la sécurité de la circulation dans le tunnel est le motif évoqué le plus fréquemment par les personnes qui ont voté Oui à la construction d'un second tunnel au Gothard pour justifier leur vote. Viennent ensuite la volonté d'augmenter la capacité de l'axe nord-sud et le sentiment que la solution proposée est la meilleure. Les votants qui ont voté Non invoquent de leur côté l'impact négatif sur l'environnement, les coûts et la crainte que, malgré les promesses du Conseil fédéral, la deuxième voie de circulation soit ouverte tôt ou tard.

Les trois arguments principaux avancés par les partisans de la construction d'un second tunnel au cours de la campagne référendaire sont majoritairement soutenus par les votants, mais à des degrés divers. L'argument qui a le plus convaincu est celui selon lequel un second tube est nécessaire pour garantir la sécurité de la circulation. Deux tiers des votants sont d'accord avec cet argument. Ce résultat rejoint celui relatif à la justification spontanée du vote et indique que la question de sécurité a joué un rôle assez décisif pour l'acceptation du deuxième tunnel. Les deux autres arguments ("la solution proposée présente le meilleur rapport coût-bénéfice" et "un second tunnel est nécessaire pour éviter que le Tessin soit coupé de la Suisse pendant des années") ont été un peu moins bien reçus et ils ont fortement divisé les votants Oui et les votants Non.

Les trois arguments avancés par les opposants à la construction d'un deuxième tunnel au Gothard reçoivent un soutien relativement élevé, et même majoritaire pour deux d'entre eux. En particulier, l'argument selon lequel "malgré la promesse du Conseil fédéral, la deuxième voie sera tôt ou tard ouverte à la circulation" est plébiscité par l'ensemble des votants, qu'ils aient voté Non ou Oui. Le fait que cet argument soit soutenu aussi fortement par les votants qui ont voté Oui signifie que ces votants sont favorables au deuxième tube malgré leurs doutes quant à la capacité du Conseil fédéral de tenir sa promesse ou, alternativement, que ces votants ne seraient pas opposés à une ouverture de la deuxième voie de circulation. L'argument selon lequel "la construction d'un second tunnel contredit la protection des Alpes voulue par le peuple" bénéficie également d'un soutien (très) légèrement majoritaire. Enfin, l'argument selon lequel la construction d'un deuxième tunnel coûte trop cher et se fera au détriment d'autres investissements divise les votants.

Bilan

En résumé, le conflit sur la dimension gauche-droite a fortement marqué le vote sur les objets soumis au peuple le 28 février 2016, mais selon des configurations différentes d'un objet à l'autre. D'un côté, l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires et le second tunnel routier au Gothard ont donné lieu à un clivage classique entre la gauche et la droite – modérée et conservatrice. D'un autre côté, l'initiative de mise en œuvre a été marquée par un conflit entre le centre-gauche et la droite conservatrice, comme c'est désormais souvent le cas pour les projets relatifs à l'ouverture internationale de la Suisse ou à la politique d'immigration et des étrangers. Enfin, l'initiative sur l'imposition des couples mariés a donné lieu à une configuration plus atypique, en raison des divisions au sein de la droite modérée; les votants du PDC ont en la circonstance voté à l'unisson de ceux de l'UDC, tandis que les sympathisants des autres partis de la droite modérée (en particulier du PLR) ont rejoint les votants de gauche dans leur opposition au projet.

Complément: mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et accords bilatéraux

Comme nous l'avons déjà fait lors de l'analyse VOX sur les votations fédérales du 30 novembre 2014,¹ nous avons ajouté deux questions supplémentaires sur la thématique de l'immigration et des accords bilatéraux dans l'enquête VOX sur les votations du 28 février 2016: une question rétrospective relative au vote sur l'initiative UDC contre l'immigration de masse le 9 février 2014, et une question prospective concernant le choix que le peuple suisse sera vraisemblablement amené à opérer entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien de la voie bilatérale. Sur ce dernier point, nos résultats confirment qu'il existe une prédisposition favorable pour les accords bilatéraux: s'ils devaient choisir entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien des accords bilatéraux, une nette majorité (environ deux tiers) pencherait pour les accords bilatéraux. La volonté d'accorder la priorité aux accords bilatéraux est particulièrement élevée parmi les votants de gauche et du centre, tandis que les votants qui se positionnent le plus à droite privilégient fortement la mise en œuvre de l'initiative.

Parmi les personnes qui ont accepté l'initiative UDC en février 2014, un tiers accorderait néanmoins la priorité au maintien des bilatérales plutôt qu'à la mise en œuvre de l'initiative. Parmi ces personnes, la propension à privilégier le maintien des accords bilatéraux augmente avec l'âge et est sensiblement plus élevée parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, que parmi celles qui ne lui font pas confiance. Ce résultat souligne l'importance du rôle que la crédibilité et l'unité du Conseil fédéral pourraient jouer en cas de nouvelle votation populaire.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 28 février 2016 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 120. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne de 30

¹ Sciarini, Pascal, Nai, Alessandro et Simon Lanz (2014). Analyse des votations fédérales du 30 novembre 2014, Genève/Berne: Université de Genève/gfs.bern.

minutes, conduites par 92 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1509 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques, ménages et personnes dans ces ménages. 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne. Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pourcent de 50:50, la marge d'erreur dans l'échantillon de 1509 est de $\pm 2.6\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, la pondération a été effectuée d'après les données réelles de participation par classe d'âge du canton du Genève, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin